

Directive Bolkestein : contre l'avis du peuple français, le Parlement européen organise le dumping social et les délocalisations

Communiqué de Jean-Pierre Chevènement, Paris, le 15 novembre 2006

Déconnecté des peuples, le Parlement européen a validé aujourd'hui le projet de directive services. Ce projet de directive est, en ne posant pas notamment le principe du pays de destination, le même que celui de Fritz Bolkestein et n'est pas moins dangereux pour les 800 000 entreprises et pour les 11,5 millions d'emplois français concernés :

- Il organise le dumping social. Les services réalisés en France par les entreprises étrangères ne seront pas contrôlables. Déjà aujourd'hui, les règles européennes sur le détachement des travailleurs, qui devaient assurer le respect du droit du travail français, ne sont pas appliquées et donnent lieu à un dumping social dénoncé par le Sénat (rapport d'octobre 2006 sur le BTP) !
- Il ouvre la voie à une concurrence déloyale et à de nouvelles délocalisations. Les grands groupes auront la voie libre pour délocaliser. Incontrôlables, leurs filiales et leurs sous-traitants délocalisés pourront organiser leur dumping en France, à partir de pays à faible fiscalité, où le taux d'impôt sur les sociétés tend vers 0% !

Nos routiers, qui vivent à l'heure Bolkestein depuis 1998, peuvent témoigner de ce qui attend les activités concernées, notamment artisanales, avec la directive Bolkestein. Ils ont perdu près de 30% des parts du marché français sans en gagner dans les pays voisins.

La directive Bolkestein bis est un révélateur. Celui d'une Europe que nous ne voulons plus. Celui d'une Europe qui n'est pas démocratique, qui organise l'impuissance publique et qu'il faut réorienter fondamentalement. Il faut refonder l'Europe sur les peuples et revenir sur la directive Bolkestein : autoriser le libre établissement des entreprises européennes de services en France, mais refuser la libre circulation des services.

Mercredi 15 Novembre 2006
Jean-Pierre Chevènement